

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre- abstentions)</i>
6699 22 décembre 2011	Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2011/741)	Projet de résolution déposé par les États-Unis (S/2011/794)	Soudan du Sud, Soudan			Résolution 2032 (2011) 15-0-0

^a *Pour* : Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, États-Unis; Fédération de Russie, France, Gabon, Japon, Liban, Mexique, Nigeria, Ouganda, Royaume-Uni, Turquie; *abstentions* : Chine.

^b Argentine, Australie, Bahreïn, Belgique, Canada, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Estonie, Finlande, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Kenya, Liechtenstein, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Soudan, Suède et Zimbabwe.

^c Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Burkina Faso, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, Éthiopie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Liechtenstein, Malaisie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède et Turquie.

^d Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Liechtenstein, Malaisie, Norvège, Pologne, Qatar, République tchèque, Soudan, Suisse et Swaziland.

13. Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Vue d'ensemble

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a consacré cinq séances à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest et adopté une déclaration présidentielle concernant la Guinée. Le Conseil a entendu quatre exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest²²⁵. Les débats ont été axés sur les défis auxquels était exposée la sous-région, notamment la réforme du secteur de la sécurité, les questions économiques, l'assistance électorale, les violations des droits de l'homme, le trafic de stupéfiants et le rôle du Bureau dans ces domaines.

12 janvier 2010 au 8 juillet 2011 : exposés du Représentant spécial du Secrétaire général

Le 12 janvier 2010, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général sur les activités du BRSAO. Le Représentant spécial a noté que, malgré des améliorations en Afrique de l'Ouest dans les domaines de la prévention des conflits, du relèvement et de la consolidation de la paix, des difficultés subsistaient, comme l'instabilité liée aux élections, les problèmes économiques, les catastrophes

naturelles, la réforme du secteur de la sécurité, le trafic de drogues et la criminalité organisée. Il a noté que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest avait coopéré étroitement avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine afin d'atteindre le défi redoutable qu'était le rétablissement de la paix et de la sécurité dans la sous-région. Évoquant les événements en Guinée, il a averti que si la crise n'était pas résolue, elle pourrait se propager à la sous-région²²⁶.

Le 13 juillet 2010, le Représentant spécial du Secrétaire général, dans son exposé, a souligné les progrès accomplis dans la prévention des crises et la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, malgré des difficultés redoutables et des problèmes persistants. Il a indiqué que la tenue d'élections pacifiques au Togo, de même que la fidélité des autorités nigériennes au programme de transition, qui devait s'achever en mars 2011, étaient des signes de progrès encourageants. Il a parlé des efforts importants déployés pour régler la crise en Guinée, et a noté que le premier tour des élections présidentielles avait été organisé pacifiquement le 27 juin 2010. Au sujet du rôle des femmes dans la consolidation de la paix et de la stabilité dans la sous-région, il a fait savoir que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

²²⁵ Pour de plus amples informations sur le mandat du BRSAO, voir la dixième partie, sect. II, « Missions politiques et de consolidation de la paix ».

²²⁶ S/PV.6256, p. 2 et 3.

avait notamment fait participer des associations de femmes et responsables féminines au processus de transition²²⁷.

Le 17 décembre 2010, le Représentant spécial du Secrétaire général, faisant rapport au Conseil, a noté que la crise alimentaire aiguë qui sévissait au Niger avait été efficacement combattue grâce aux efforts du Gouvernement nigérien, appuyé par l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale. Il a ajouté que la Mauritanie et le Gouvernement avaient lancé un processus de dialogue politique avec l'opposition, et a félicité le peuple guinéen et ses dirigeants pour l'élection d'un nouveau Président légitime. Il a affirmé que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest continuerait à appuyer la transition démocratique dans la sous-région. Il continuerait en outre à encourager les synergies au sein des entités des Nations Unies dans la sous-région en vue d'accroître la contribution de l'ONU à la paix et au développement²²⁸.

Le 8 juillet 2011, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général qui s'est félicité du dénouement heureux de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire, de la crise guinéenne et du rétablissement de l'ordre constitutionnel au Niger. Il a noté que l'invitation de ces trois pays au sommet du Groupe des Huit de Deauville, en mai 2011, et les décisions prises à cette occasion, tant au niveau politique que financier, avaient constitué un message fort de soutien de la part de la communauté internationale. La stabilité demeurerait néanmoins fragile et de nombreux défis subsistaient, notamment l'insécurité alimentaire chronique au Niger et la mise en œuvre des réformes déjà entreprises en Guinée et ailleurs. Faisant référence à la crise en Libye, il s'est dit préoccupé quant à l'incidence des milliers de migrants retournant au Mali et au Niger en provenance de Libye, et par l'augmentation sensible des armes et des explosifs en circulation dans ces pays et dans le Sahel en général. L'instabilité liée aux élections continuait de représenter un important défi au vu du nombre de scrutins prévus dans les prochaines années

²²⁷ S/PV.6358, p. 2 et 3.

²²⁸ S/PV.6455, p. 2 et 3.

en Afrique de l'Ouest; et l'ensemble des actions entreprises afin de favoriser la sécurité et la stabilité de la sous-région ne saurait porter ses fruits si le fléau du trafic de stupéfiants et du crime organisé n'était pas combattu²²⁹.

16 février 2010 : déclaration du président concernant la Guinée

Le 16 février 2010, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle par laquelle il a, entre autres, accueilli avec satisfaction l'évolution positive observée en Guinée, la nomination d'un Premier Ministre et la constitution d'un gouvernement d'unité nationale. Le Conseil s'est félicité de l'adoption de la Déclaration conjointe de Ouagadougou, en date du 15 janvier 2010, qui prévoyait en particulier la formation d'un gouvernement d'union nationale dirigé par un premier ministre civil désigné par l'opposition, l'organisation d'élections dans un délai de six mois, et l'engagement que le Chef d'État de transition, les membres du Conseil national pour la démocratie et le développement, le Premier Ministre, les membres du Gouvernement d'union nationale et les membres des forces de défense et de sécurité en activité ne participeraient pas aux élections présidentielles à venir. Il a fait l'éloge des travaux de la Commission d'enquête internationale créée par le Secrétaire général qui, dans le cadre de son mandat, avait enquêté sur les faits et les circonstances entourant les événements survenus en Guinée le 28 septembre 2009²³⁰, et a pris note avec satisfaction de la soumission du rapport de la Commission²³¹. Le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à le tenir informé, en tant que de besoin, de la situation sur le terrain, des conséquences éventuelles pour la sous-région, de la lutte contre l'impunité, des efforts de la CEDEAO et de l'Union africaine, et des activités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies²³².

²²⁹ S/PV.6577, p. 2 à 4.

²³⁰ S/2009/556.

²³¹ S/2009/693.

²³² S/PRST/2010/3.

Séances : consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
6256	Rapport du		Représentant	Représentant	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2010-2011

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
12 janvier 2010	Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO) (S/2009/682)		spécial du Secrétaire général et Chef du BRSAO	spécial du Secrétaire général et Chef du BRSAO	
6272 16 février 2010		Lettre du Secrétaire général datée du 28 octobre 2009, informant le Conseil de sécurité de la création d'une Commission d'enquête chargée d'enquêter sur les événements survenus le 28 septembre 2009 en Guinée (S/2009/556)			S/PRST/2010/3
		Lettre du Secrétaire général datée du 18 décembre 2009 transmettant le rapport de la Commission d'enquête (S/2009/693)			
6358 13 juillet 2010	Rapport du Secrétaire général sur le BRSAO (S/2010/324)		Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant spécial du Secrétaire général	
6455 17 décembre 2010	Rapport du Secrétaire général sur le BRSAO (S/2010/614)		Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant spécial du Secrétaire général	
6577 8 juillet 2011	Rapport du Secrétaire général sur le BRSAO (S/2011/388)		Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant spécial du Secrétaire général	